

RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ DES ANIMAUX TRANSPORT DES PORCS

APERÇU DES PRINCIPALES MODIFICATIONS

Février 2020

LISTE DE VERIFICATION POUR L'ÉVALUATION AVANT LE CHARGEMENT

Examinez les documents exigés pour vous assurer que le déplacement est conforme aux exigences réglementaires.

Avant d'embarquer les porcs, vous devez évaluer les éléments suivants :

- L'estimation de la durée du transport et le temps que l'animal va demeurer dans la remorque.
- Les retards prévisibles durant le transport et à destination.
- Les conditions météorologiques prévues tout au long du processus de transport.
- Les conditions routières prévues qui pourraient occasionner des inclinaisons ou des déclinaisons prononcées, des vibrations ou du balancement.
- Le type et l'état de la remorque.
- L'espace requis pour l'animal, compte tenu du trajet et des conditions prévues.
- L'estimation de la durée que les animaux seront privés d'aliments, d'eau et de repos.
- Les conditions préexistantes (maladie, blessure, etc.) de tous les porcs lors du chargement.
- Tous les porcs à embarquer sont exempts de symptômes de maladies et sont aptes au transport.
- Le cas échéant, les porcs fragilisés qui peuvent faire le trajet prévu sans que leur condition se détériore (lorsqu'expédiés à l'aide de mesures spéciales).
- Les méthodes de manipulation et de contention nécessaires pour le chargement et au transport des porcs.
- La compatibilité du porc avec les autres animaux s'ils sont transportés ensemble



ÉVALUATION AVANT LE CHARGEMENT (EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE)

- Avant d'embarquer des porcs pour le transport, le règlement exige que les personnes impliquées dans la planification et l'exécution du transport évaluent :
 - La capacité des porcs à endurer les étapes du transport, et
 - Les facteurs de risque qui peuvent potentiellement avoir une incidence sur le bien-être porcs



RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ DES ANIMAUX TRANSPORT DES PORCS



SURVEILLANCE DES PORCS PENDANT LE TRANSPORT

- Le transporteur doit évaluer les porcs de manière et à une fréquence qui sont appropriées la capacité des porcs à endurer le reste du trajet.
- La fréquence appropriée changera selon la condition des porcs, les conditions routières, et toute activité anormale en lien avec le chargement, c.-à-d. des mouvements et des bruits irréguliers, ou des arrêts soudains.
 - Dans le cas du transport des porcs au marché, sans condition préexistante et dans des conditions routières normales, la vérification peut se faire une fois de temps en temps.
 - Cependant, les animaux fragilisés ou les animaux transportés lorsque les conditions météorologiques sont moins idéales, il faudrait vérifier les porcs plus fréquemment.
Si un retard ou des circonstances imprévues surviennent durant le transport, comme l'observation d'un porc fragilisé ou inapte lors d'un arrêt de vérification, il faut mettre le **plan d'intervention** en œuvre afin de minimiser la douleur et la souffrance de l'animal

Vous pouvez vous procurer **un modèle d'un plan d'intervention** auprès de votre association provinciale d'éleveurs de porcs.



Cette ressource fait partie du Projet canadien de développement de la formation porcine.

Ce projet est financé sous le programme Agri-assurance du Partenariat canadien pour l'agriculture, une initiative fédérale-provinciale-territoriale



Canadian Pork Council
Conseil canadien du porc

Pour plus d'information

- communiquez avec votre organisation provinciale d'éleveurs de porcs ;
- communiquez avec le bureau régional le plus près de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ;
- consultez le site Web de l'ACIA à inspection.gc.ca/humane

